

RS PROMOTION

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle (SASU)

Au capital de 50.000 euros

Siège social : 1 rue de la Terre de Feu – 35960 Saint-Grégoire

RCS Rennes 907 554 448

STATUTS

(Mis à jour suite à la décision du Président en date du 30 septembre 2025)

Préambule

La société RS PROMOTION est constituée sous la forme d'une Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle (SASU).

L'associé unique est :

MAKI INVESTISSEMENT, SASU immatriculée au RCS de Rennes sous le numéro **951 308 170**, ayant son siège social au **37 rue Jeanne de Belleville, 35740 Pacé**, représentée par son Président, **Monsieur Richard GARNIER**, né le 12/07/1973 à Nantes.

Article 1 – Forme

Il existe une Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle (SASU), régie par les lois et règlements en vigueur ainsi que par les présents statuts.

Article 2 – Dénomination

La dénomination sociale est : **RS PROMOTION**.

Article 3 – Objet

La Société a pour objet, en France et à l'étranger :

- L'acquisition, la gestion, l'administration et la cession de tous biens immobiliers ou valeurs mobilières ;
- L'administration et la mise en valeur, notamment par rénovation ou construction, des biens acquis ou mis à disposition ;
- La réalisation d'études, de prestations de services et conseils de toute nature liés aux biens acquis ou exploités ;
- Et plus généralement, toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en favoriser le développement.

Article 4 – Siège social (modifié le 30 septembre 2025)

Le siège social de la Société, initialement fixé **Campus de Ker Lann, 22 rue Louis Blériot – 35170 Bruz**, est transféré à compter du **30 septembre 2025** au :
1 rue de la Terre de Feu – 35960 Saint-Grégoire.

Il pourra être transféré en tout autre lieu sur décision du Président, sous réserve des formalités légales requises.

Article 5 – Durée

La durée de la Société est fixée à **99 années** à compter de son immatriculation au RCS, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

Article 6 – Capital social

Le capital social est fixé à la somme de **50.000 euros**, divisé en **5.000 actions de 10 euros** chacune, intégralement souscrites et libérées.

L'intégralité des actions est détenue par l'associé unique : **MAKI INVESTISSEMENT.**

Article 7 – Président

La Société est administrée et dirigée par un Président.

Monsieur Richard GARNIER, né le 12 juillet 1973 à Nantes, est nommé Président de la Société. Il accepte lesdites fonctions et déclare satisfaire aux conditions légales requises.

Article 8 – Pouvoirs du Président

Le Président assume, sous sa responsabilité, la direction de la Société.

Il la représente dans ses rapports avec les tiers, avec les pouvoirs les plus étendus, dans la limite de l'objet social.

À ce titre, il peut notamment, sans que cette liste soit limitative :

- Contracter tout emprunt ou crédit bancaire,
- Consentir et signer toute garantie, sûreté ou caution, y compris les garanties financières d'achèvement (GFA),
- Acquérir, administrer et céder tous biens mobiliers et immobiliers, droits immobiliers ou participations,
- Signer tout compromis, promesse de vente, bail, contrat ou convention de toute nature,
- Agir en justice tant en demande qu'en défense,
- Plus généralement, accomplir tous actes et opérations entrant dans l'objet social ou s'y rattachant.

Les limitations de pouvoirs éventuellement fixées par l'associé unique sont inopposables aux tiers.

Article 9 – Décisions de l'associé unique

L'associé unique exerce les pouvoirs attribués par la loi et les présents statuts à la collectivité des associés. Ses décisions sont consignées dans un registre spécial tenu au siège social.

Article 10 – Dissolution – Liquidation

La dissolution de la Société intervient dans les conditions prévues par la loi. L'associé unique nomme un ou plusieurs liquidateurs qui auront les pouvoirs les plus étendus pour réaliser l'actif et acquitter le passif. Le solde sera attribué à l'associé unique.

Article 11 – Contestations

Toutes contestations relatives aux affaires sociales ou à l'exécution des présents statuts seront portées devant les tribunaux compétents.

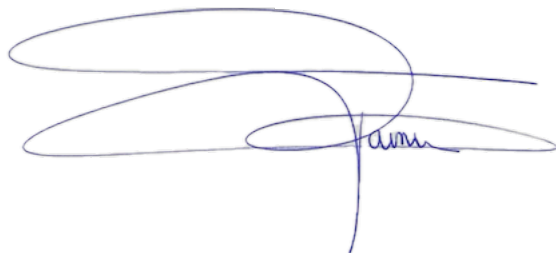
Certifié conforme à l'original

Fait à Saint-Grégoire, le 30 septembre 2025

Le Président,

Maki Invest représenté par

Richard GARNIER

A handwritten signature in blue ink, consisting of several large, overlapping loops and a final vertical stroke, positioned below the printed name Richard GARNIER.